

Compagnie Générale de Géophysique – Veritas SA (CGGVeritas SA)

Rapport des Commissaires aux comptes sur
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à
émettre au profit du directeur général et des
membres du Comité Exécutif de la société

Assemblée générale mixte du 4 mai 2011
(Vingt-quatrième résolution)

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres

41, RUE YBRY - 92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

Compagnie Générale de Géophysique – Veritas SA (CGGVeritas SA)

Siège Social : 33, avenue du Maine 75015 PARIS
Société Anonyme au capital de 60.701.310€
N° Siret : 969 202 241 00168

Rapport des Commissaires aux comptes sur
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à
émettre au profit du directeur général et des
membres du Comité Exécutif de la société

Assemblée générale mixte du 4 mai 2011
(Vingt-quatrième résolution)

ERNST & YOUNG ET Autres

MAZARS

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit du directeur général et des membres du Comité Exécutif de la société

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie Générale de Géophysique – Veritas, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit du directeur général et des membres du Comité Exécutif de la société.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

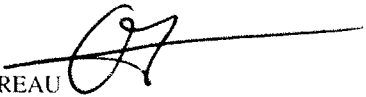
Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 13 avril 2011.

Les Commissaires aux comptes _____

MAZARS



XAVIER CHARTON



OLIVIER THIREAU

**ERNST & YOUNG ET
AUTRES**



PHILIPPE DIU



NICOLAS PFEUTY